

La conservation et l'ouverture des églises : Les préoccupations d'un évêque d'aujourd'hui

Conférence élaborée à partir du document « Faire vivre nos églises », Conférence des Evêques de France, octobre 2008.

▪ Quelques chiffres pour situer le diocèse de Moulins

Le diocèse de Moulins, créé le 6 octobre 1822, correspond au département de l'Allier :

- 7340 km²
- 343062 habitants (INSEE 2017)
- 317 communes

- 18 paroisses,
- 66 prêtres dont 45 sont incardinés dans le diocèse.
- 37 ont moins de 75 ans, et sont donc en activité. Parmi ces 37, 5 sont « fidei donum » (Ambositra à Madagascar et Dakar au Sénégal), 3 sont frères de St Jean, 3 sont Lazaristes. Ce qui fait 26 prêtres diocésains de moins de 75 ans.

- 382 églises et chapelles, dont un nombre important de style roman.
- 73 classées et 71 inscrites à l'inventaire supplémentaire.
- Selon l'association des amis du patrimoine en Bourbonnais, en 2016-2017, 66 églises ou chapelles ont été concernés par des travaux ou par des projets de travaux qui seront engagés dans les années qui viennent.

▪ L'église de nos villages, de nos quartiers, un bâtiment fédérateur.

Si seulement les murs de nos églises pouvaient parler ! Ils nous raconteraient l'histoire de tous ceux qui y ont reçu le sacrement du baptême, qui ont participé à la messe du dimanche, qui ont célébré leur communion, leur mariage, qui ont dit adieu à un être aimé... L'histoire de ces hommes et femmes qui, en s'y arrêtant, ont rencontré le Christ et ont entendu son appel à vivre son Evangile d'amour dans le quotidien de leur existence...

Mais l'église dans un village ou un quartier n'est pas uniquement un bâtiment qui a du sens pour les seuls chrétiens, sinon comment expliquer que de si nombreuses communes, soutenues par les collectivités territoriales, les associations de sauvegarde du patrimoine, la fondation du patrimoine... mettent autant d'énergie à restaurer et à embellir leurs églises ?

Je crois que l'église est d'abord, pour un village, un quartier, le signe d'une communauté : on appartient à une communauté villageoise et l'église, souvent en son centre, en est comme l'élément fédérateur, le signe identitaire, quand bien même aujourd'hui les « néo-ruraux » récemment installés ont bien du mal à s'y identifier. Signe de la communauté parce que c'est là que la communauté familiale se construit : les familles viennent y célébrer les moments importants de la vie et dans des proportions non négligeables encore aujourd'hui. Signe de la communauté, enfin, parce que signe de son histoire : l'église, dans ses restaurations successives, ses agrandissements, ses modifications, porte son histoire gravée dans les pierres. C'est important, je crois, de savoir d'où l'on vient, de connaître ses racines à une époque et dans une société où il faut accepter d'être nomade et souvent déraciné en raison des changements d'emploi, des déménagements, du brassage des populations. Et cela explique, en

partie, tout le soin que les communes portent à leur église, quand bien même nombre d'entre elles connaissent des difficultés économiques en raison, entre autre, de la baisse de la population en rural, de la disparition des commerces et de l'artisanat et du désengagement de l'état.

L'Eglise est également le signe que la vie humaine a du sens, qu'elle est précieuse. Comme me disait une dame d'un village d'Eure et Loir où j'étais curé : « *vous savez, m. l'abbé, c'est vrai, je n'ai pas mis souvent les pieds à l'église mais je veux être sûre qu'au jour de ma mort je passerai bien par l'église parce que je ne veux pas être enterrée comme un chien* ». « *Passer par l'église* », c'est être sûre que sa vie et la vie des gens qui s'y rassemblent, a de la valeur, parce que là, dans l'église, on fait attention à elle.

L'église, dans un village ou un quartier, est le signe de nos racines culturelles et spirituelles. Racines culturelles de par les artistes qui s'y sont exprimés lors de sa construction et de ses embellissements successifs. Ils y expriment la mentalité, les préoccupations, les recherches, les questionnements de leur époque. Il suffit de voyager en France pour se rendre compte qu'on ne bâtissait pas et qu'on ne décorait pas une église de la même manière ici en Bourbonnais, au cœur du Finistère ou en plein pays Basque. En cela le bâtiment église dit quelque chose de l'identité culturelle d'une population et c'est important, à ce titre, de la préserver.

Signe de nos racines spirituelles. Là est pour moi la fonction essentielle de nos églises. Nous le savons, l'univers religieux en France et un peu partout dans nos sociétés occidentales, connaît un véritable bouleversement : qui n'a pas été surpris par l'émergence du bouddhisme et des philosophies orientales ? L'islam est la seconde religion en France... On en viendrait presque à oublier que notre tradition religieuse est la tradition chrétienne. L'église, plantée au cœur du village, d'un quartier, le rappelle d'une manière forte. Si je vous dis cela, ce n'est pas pour revendiquer je ne sais quelle première place ou par mépris des autres religions, mais simplement pour rappeler que notre société a été et est encore profondément marquée par l'Evangile de Jésus-Christ. Et c'est vrai que le bâtiment-église est plus qu'un signe, il est un symbole. Il marque au cœur de nos villages et de nos quartiers, un espace de paix, un espace où la violence, le mal, l'exclusion n'ont pas leur place. Dimensions fondamentalement évangéliques, dimensions fondamentalement humaines qui inspirent notre vie en société. Il n'est donc pas anodin que les habitants d'un village soient si attachés, en général, à leur église. Ils savent qu'elle est beaucoup plus qu'un élément du patrimoine, aussi vénérable soit-il.

Dans une église, je le disais, des chrétiens se rassemblent, des hommes et des femmes y passent pour prier, pour célébrer les moments importants de leur vie, qu'ils soient joyeux ou douloureux. Le bâtiment-église renvoie donc les communautés paroissiales à leur mission essentielle : inviter largement à rencontrer le Christ comme celui qui donne sens à la vie quand celle-ci semble en avoir si peu pour bon nombre de nos contemporains. Les communautés paroissiales doivent donc ouvrir largement les portes de leurs églises, certes, mais elles doivent s'ouvrir largement à ce peuple en attente qui habite sur leur territoire. Saviez-vous qu'on n'a pas le droit de célébrer l'Eucharistie ou d'organiser une célébration dans une église en fermant la porte à clé derrière soi ? Canons 1214 et 1221 : « *Par église, on entend l'édifice sacré destiné au culte divin où les fidèles ont le droit d'entrer pour l'exercice du culte divin, surtout lorsqu'il est public* » et « *Pendant les célébrations sacrées, l'entrée dans l'église sera libre et gratuite* », parce que, précisément, le Christ est là pour tous et qu'il invite sans exclusive.

Et cela dit ce qu'est l'Eglise, la communauté des baptisés. L'Eglise, communauté des baptisés, n'est pas une fin en soi, travailler à sa beauté n'a qu'un but : qu'elle soit un signe pour les hommes et les femmes au milieu desquels elle est dressée afin qu'ils s'y sentent invités, écoutés et qu'ils y découvrent que ce qui fait sa beauté c'est le Christ. Quel intérêt en effet que nos églises, en général, soient bien entretenues si elles restent vides, fermées à double tour et sans aucune vie ou si le groupe qui s'y rassemble chante très bien, prie très bien, s'aime beaucoup mais qu'il laisse la porte fermée à double tour derrière lui, abandonnant les gens du village ou du quartier sur le parvis ?

Je tenais à rappeler l'importance de nos églises-bâtiments pour notre société et pour l'Eglise Catholique. Parce que c'est à partir de cette importance que vous pourrez comprendre quelles sont les préoccupations d'un évêque d'aujourd'hui, pour leur conservation et leur ouverture.

▪ **Des églises ouvertes, signe d'une Eglise qui est la maison ouverte du Père**

« L'Eglise est appelée à être toujours la maison ouverte du Père. Un des signes concrets de cette ouverture est d'avoir partout des églises avec des portes ouvertes. De sorte que si quelqu'un veut s'approcher pour chercher Dieu, il ne rencontre pas la froideur d'une porte close. »

Pape François, « Joie de l'Evangile » 47

▪ **Pourtant, nous avons des raisons de nous inquiéter !**

Longtemps, les églises de village, de quartier, ont correspondu parfaitement au nombre d'habitants et à la pratique religieuse. L'explosion des périphéries de nos villes (ici en Bourbonnais, Montluçon au moment de la révolution industrielle à la fin du XIXème siècle et dans l'immédiat après-guerre avec le début des « trente glorieuses »), a motivé la construction d'églises nouvelles, des églises aujourd'hui très souvent désertées en raison de la crise économique qui a vidé les quartiers, de la baisse de la pratique et de l'importance des populations issues de l'islam qui y habitent. C'est le cas dans le diocèse de Moulins, à Montluçon, dans le quartier populaire de Fontbouillant où le choix a été fait de vendre l'église St Martin, construite en 1962, à la commune. Quand je suis arrivé il y a 5 ans, la communauté catholique du quartier, qui ne comptait pas plus de 40 pratiquants, avaient fait le choix de se rassembler le dimanche dans un local paroissial plutôt que dans l'église devenue trop grande.

Notre département est également marqué par le phénomène des populations saisonnières liées aux résidences familiales occupées pendant l'été ou lors des week-ends prolongés à partir du printemps, d'où un déséquilibre de fréquentation des offices selon les saisons. Soulignons également, pour notre département, l'exode rural, le vieillissement de la population et la baisse de la pratique religieuse, conséquence de la sécularisation. Aujourd'hui, il n'y a donc plus adéquation entre l'édifice religieux et la population.

Les populations, les pouvoirs publics, de multiples associations de sauvegarde du patrimoine souhaitent que tout soit entrepris pour préserver les églises et s'engagent avec générosité pour cela. Mais on note une indifférence croissante dans une partie des jeunes générations qui accèdent aux responsabilités communales. Ces édifices ne leur parlent plus, ils deviennent un héritage encombrant du passé, pour lesquels il faudra bien trouver une destination.

Une journée de colloque a été organisée par la C.E.F. Il était intitulé « Ces églises qui font l'Eglise. » Il s'est tenu aux Bernardins à Paris, le 10 mars 2017. Il a permis de faire apparaître une grande convergence de vues en faveur de la sauvegarde du patrimoine, dans le cadre de la législation en vigueur, mais en souhaitant la résolution de questions complexes concernant le financement des travaux de restauration, dans le cadre nouveau de l'intercommunalité.

- **Utiliser les églises pour ce qu'elles sont.**

Le premier souci des communautés catholiques doit être d'utiliser pleinement leurs églises. Pour cela, elles doivent s'efforcer, dans toute la mesure du possible, d'ouvrir les églises et de les rendre accessible à tous. S'agissant d'une partie du domaine public affecté au culte, l'église est faite pour être ouverte, y compris en dehors des célébrations. Rappelons que c'est une obligation canonique, mais également légale au plan civil.

Des églises ouvertes pour ceux qui souhaitent y trouver un espace de recueillement, seul ou en groupe. L'église n'est pas un musée, encore moins une salle des fêtes mais elle est le lieu de la rencontre de Dieu. Dans certaines églises, on installe un cahier où chaque visiteur peut exprimer une prière, une pensée, un vœu. On met à disposition des fiches de prière. Il peut y avoir un fond musical pour inviter à la contemplation et au recueillement. Dans nos beaux édifices romans, certaines équipes de chrétiens veillent à l'éclairage, aux bougies allumées, au fleurissement de l'édifice. Ils tiennent à jour les panneaux d'information. Des dépliants permettent une visite spirituelle de l'église.

Il n'est pas toujours possible d'ouvrir les églises toute la journée. Les curés veillent à ce que les heures d'affichage soient affichées. On comprend la peur de certains maires et de certains curés à l'idée de laisser ouverte leur église dans des quartiers ou des villages très isolés. Néanmoins, il semblerait que la fermeture systématique n'est pas une garantie contre le vol ou les dégradations. Ouvrir l'église sensibilise la communauté locale qui s'engage pour sa sécurité.

- **Utiliser les églises pour une utilisation culturelle élargie**

Il appartient à l'Eglise Catholique de faire mieux vivre nos églises ! Sans oublier leur destination première : lieu de recueillement pour tous, lieu de prière pour les croyants, de célébrations pour les pratiquants, il convient de ne pas restreindre la compréhension de l'expression « exercice du culte » à la seule liturgie. La loi de 1907 parle de « la pratique de la religion », expression qui inclut, outre le culte public lui-même, toutes les formes de prière personnelle ou communautaire, mais aussi les moments de catéchèse, les visites guidées à caractère spirituel, ainsi que l'écoute et l'entretien spirituel entre un prêtre et un fidèle.

En de nombreux endroits, le prêtre aujourd'hui couramment chargé de plusieurs communes est très utilement secondé par des équipes de laïcs qui œuvrent localement et prennent en charge tous les aspects nécessaires : ouverture et nettoyage de l'église, chauffage, fleurissement, préparation des liturgies. Tout cela est essentiel pour l'avenir.

La communauté se rassemble pour des messes dominicales, celles du samedi soir, du dimanche ou en semaine, pour des baptêmes, des mariages, des sépultures. Mais la visibilité

de la communauté ne doit pas se limiter aux assemblées liturgiques. J'encourage les prêtres à motiver les catholiques pour qu'ils utilisent leurs églises comme centre de la vie chrétienne même quand le prêtre n'est pas là : groupe de prière régulier, liturgie des heures, chapelet en octobre et en mai, chemins de croix pendant le carême et le vendredi saint. J'encourage à ce qu'il y ait une crèche au temps de Noël et qu'on invite quelques jours avant Noël les familles à se retrouver à l'église pour la découvrir, écouter l'évangile de la nativité, prendre quelques chants de Noël et boire un chocolat ou un vin chaud. Pour Pâques, dans quelques églises, des paroissiens réalisent un chemin de Pâques et invitent les gens à venir le découvrir.

▪ **Eveiller le pèlerin qui sommeille dans le touriste**

Les personnes qui poussent la porte d'une église peuvent être mues par des sentiments très divers. Je rêve, en tant qu'évêque, de bénévoles formés à l'accueil dans les églises. Le visiteur peut avoir le désir de prier... Mais nombre d'entre eux seront poussés par leur goût de l'art roman, de l'art gothique, tels autres seront soucieux de retrouver leurs racines spirituelles, tels autres simplement par curiosité ou la recherche d'un peu de fraîcheur lors des chauds jours d'été ! Est-il possible d'éveiller le pèlerin qui sommeille dans le touriste ?

▪ **Ouvrir nos églises à des utilisations non cultuelles.**

Rappel de la loi : Aucune manifestation non cultuelle ne peut être organisée dans une église communale et dans ses dépendances sans l'autorisation formelle de l'affectataire. C'est l'affectataire qui décide si une activité autre que cultuelle est compatible avec le caractère sacré du lieu. Des abus sont constatés. Par exemple, une association 1901 pour la sauvegarde de l'église loue l'édifice pour des concerts ou négocie avec la mairie, sans passer par l'affectataire. Ou encore on demande au maire et non à l'affectataire l'autorisation d'organiser un concert ou une conférence, ou une autre manifestation dans l'église. Il arrive assez fréquemment que des concerts, récitals ou expositions soient réalisés sans consultation de l'affectataire. On assiste également, de la part de mairie qui ont investi beaucoup dans la restauration de leur église, à des demandes d'utilisation conjointe, à temps partagé entre le cultuel et le culturel. Aucune destination permanente autre que le culte ne peut être envisagée pour une église d'avant 1905. De plus, l'affectation concerne tout l'édifice avec ses dépendances de manière indivisible. Voici la réponse du ministre de l'Intérieur à une question écrite du 16 avril 1990 sur l'utilisation possible des églises « pour des manifestations de caractère profane ... alors même qu'il s'agit de biens communaux ». Se référant à la loi du 2 janvier 1907, art.5, le ministre poursuit : « Aucune manifestation non cultuelle ne peut être organisée dans une église communale sans l'accord formel des autorités religieuses locales qui restent seules juges de la compatibilité de la manifestation envisagée et du respect de l'affectation des lieux ».

Il convient d'honorer les demandes de mise à disposition de l'église, pour des manifestations ponctuelles de type culturel, en essayant, au maximum de respecter le cadre de la loi. Le curé peut s'entourer de l'avis de la commission diocésaine compétente. Toute manifestation non cultuelle doit être compatible avec le caractère propre du lieu, et doit être l'objet d'un contrat écrit entre l'affectataire et l'organisateur. Certains diocèses ont élaboré un directoire pour l'utilisation de l'église à des fins culturelles – ce n'est pas le cas de celui de Moulins. La sacralité du lieu et de son mobilier, notamment de l'autel, doit être respectée. Il faut en particulier veiller à ce que ne soient exécutées que les pièces inscrites au programme, et que

rien ne soit contraire à la nature de l'édifice. Sur le terrain, il faut généralement articuler ce que la loi prescrit et la dimension pastorale, c'est-à-dire de l'accueil bienveillant, évangélique. Souvent, il faut expliquer que l'église n'est pas une salle de concert et pourquoi on ne peut pas tout interpréter, tout exposer dans une église. Il est parfois nécessaire de proposer une aide pour réaliser un programme de concert... L'annonce de l'Evangile passe aussi par-là ! Et c'est également ainsi que l'église-bâtiment peut témoigner du désir de l'Eglise d'être au plus près de tous, disponible à tous.

▪ Conclusion

Notre patrimoine culturel est une richesse commune. Il fait partie de notre paysage. Pour tous, il est un espace de recueillement et de ressourcement, un lieu de mémoire, mais aussi une ouverture sur la transcendance. Comme évêque, je remercie et je soutiens les efforts des pouvoirs publics et des nombreuses associations pour que nos églises soient restaurées dans les meilleures conditions et qu'elle serve d'écrin à l'expression de la foi comme à certaines manifestations culturelles compatibles avec leur destination première.

Aux pratiquants qui font un usage régulier de leur église, je demande instamment de les faire vivre toujours plus intensément, par la liturgie, par les groupes de prière et toutes initiatives exprimant la foi de la communauté chrétienne. L'église de pierre est le signe de la vitalité de la communauté croyante. Si nous n'utilisons pas davantage nos églises, comment justifier que les communes arbitrent en faveur de leur restauration ?

+ Laurent PERCEROU
Evêque de Moulins